

Lettre de cadrage pour l'enseignement de la randonnée en montagne

Préambule

La circulaire sur l'encadrement des activités physiques et sportives parue au Bulletin officiel du 12 octobre 2017 renouvelle une liste d'activités physiques et sportives nécessitant un encadrement renforcé. L'activité **randonnée en montagne** intègre cette liste d'activités physiques.

I. Distinction entre « balade » et « randonnée en montagne »

La fédération française de randonnée (FFRandonnée) a mis en place, depuis 2015, un système de cotation des itinéraires de randonnée pédestre faisant référence au plan national. Ce système de cotation fédéral repose sur trois critères : **le risque - l'effort - la technicité**. La conjugaison de ces 3 critères permet d'exprimer la réelle difficulté de chaque randonnée pédestre.

Indicateur 1 : la notion de risque

Il s'agit de la difficulté « psychologique » de la randonnée pédestre et l'exposition du randonneur à des conséquences plus ou moins graves en termes d'accidents corporels en cas de chute ou glissade. La fédération française de randonnée pédestre a classé ce risque en 5 niveaux (de 1 à 5).

Indicateur 2 : la notion d'effort

L'effort correspond à la difficulté « physique » de la randonnée pédestre. L'indice d'effort est déterminé par la fédération Française de randonnée pédestre (www.ffrandonnee.fr/_241/cotation-de-randonnees-pedestres.aspx) qui a classé ce risque en 5 niveaux (de 1 à 5).

Indicateur 3 : la notion de technicité

Liée à la difficulté du terrain.

II. Conditions de mise en œuvre dans les Pyrénées Atlantiques

Pour faciliter l'engagement des enseignants vers ces activités et que leurs initiatives se fassent dans un cadre sécuritaire et règlementaire, il a été convenu entre la DSDEN 64 et les professionnels de la randonnée et de la montagne que :

- **Tous** les sentiers balisés des plans locaux de randonnées avec un indice d'effort et de risque inférieur ou égal à 2 relèvent de la promenade ou de la balade environnementale. L'encadrement de ces activités ne nécessitent pas obligatoirement la présence d'un professionnel de la montagne mais doit respecter le taux suivant :

	Elèves de maternelle ou classe élémentaire avec section infantine	Elèves d'élémentaire
Sortie régulière ou sortie occasionnelle sans nuitée	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
Sortie occasionnelle avec nuitée	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.

- Une randonnée dont le niveau de risque est supérieur ou égal à trois, quelle que soit l'altitude, sera considérée comme une randonnée en montagne, donc comme une activité à encadrement renforcé avec le taux d'encadrement ci-dessous :

A l'école maternelle	A l'école élémentaire
Cette activité n'est pas autorisée dans notre département des Pyrénées Atlantiques	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 24 élèves : 1 enseignant + 1 adulte agréé ou un autre enseignant • Au-delà de 24 élèves : 1 adulte supplémentaire agréé ou un autre enseignant pour 12 élèves maximum

Aucune session d'agrément ne sera organisée par la DSDEN 64 pour des intervenants bénévoles, seuls les professionnels qualifiés possédant le diplôme requis (carte professionnelle) et identifiés dans le répertoire des intervenants extérieurs qualifiés pourront accompagner les professeurs des écoles.

Nous invitons les enseignants à se rapprocher du conseiller pédagogique EPS de leur circonscription pour élaborer conjointement les différents projets de sorties.

Un outil d'aide à la préparation

Il s'agit d'un répertoire constitué de lien vers des Plan locaux de randonnées (PLR) repérés et attestés par les professionnels de la randonnée et de la montagne. Il permettra aux enseignants, dans ce cadre précis et avec une reconnaissance imposée, d'identifier le niveau de difficulté de la randonnée et de s'engager avec ou sans l'appui d'un professionnel. Nous vous recommandons d'élaborer vos projets en concertation avec le conseiller pédagogique de votre circonscription.

Territoires	Où se le procurer	Lien pour version numérique
PLR Pays de Nay	Office de tourisme Nay ou commerces	https://www.tourisme-bearn-paysdenay.com/fr/rubrique/randonnees-pedestres
PLR du Vic-bilh	Office de tourisme Lembeye ou commerces	https://www.tourisme-nordbearn.fr/loisirs/randonnee-pedestre/
PLR du Luy de Béarn		https://www.cclb64.fr/les-randonnees
PLR Lacq-Orthez	Office de tourisme Cœur de béarn ou commerces	https://www.cc-lacqorthez.fr/decouvrir-et-sortir/randonnees/une-offre-de-randonnees-intercommunale/randonnees-pedestres
PLR Miey de Béarn	numérique	http://randonnees.mieydebearn.fr/spip.php?rubrique2
PLR de la Vallée d'Ossau	Office de tourisme de la vallée d'Ossau ou commerces	https://www.valleedossau-tourisme.com/randonnees/pedestre/circuits-a-la-journee/ -Promenade : Soum de Grum : http://www.ossau-pyrenees.com/upload/bouger/vtt/PDF-VTT/Niveau2/Soum-de-Grum.pdf
PLR du Haut-béarn		https://www.pyrenees-bearnaises.com/explorer/nature/randonnee/itineraires-de-rando/
PLR Béarn des Gaves	Office de tourisme Béarn des gaves ou commerces	https://www.tourisme-bearn-gaves.com/voir-faire/a-faire/les-balades-en-bearn-des-gaves/

Secteur Pays basque	Se rapprocher du CPCEPS Bayonne ou des CPD EPS	Promenades environnementales : - Atxuria (Pena Plata) depuis les grottes de Sare - Mondarrain depuis le col de Légarré - Baigorra depuis la base de Loisirs par sentier de découverte - Ursuya depuis l'église de Mendionde - Mont Errebi depuis le col de Pinodieta
Département	Tourisme Béarn Pays basque	20 balades au départ : d'Urrugne, Espelette, Jatxou, Urt, Orègue, Ispoure, Mendive, St Martin d'Arberoue, Ossas Suhare, Esterençuby, Sainte Colome, Issarbe, Bedous, Billères, Cuqueron, Aydie, Morlane, Billère, Sauveterre de Béarn, Abère https://fr.calameo.com/tourisme-bearn-pays-basque/read/00002414954fd6d955c62
Département	Comité régional de tourisme	Balades avec Découvertes patrimoniales ludiques https://www.terra-aventura.fr/caches?title=&thematic=All&season=All&quests=All&field_maintenance_value=All&difficulty=All&kilometers=All&field_department=64&field_city=&field_start_point_proximity=0

Nota bene : A quelques jours de la mise en œuvre de l'activité, il sera important de prendre en compte les conditions météorologiques comme un indicateur du niveau de difficulté de la sortie.

Textes de référence

- Circulaire Ministère Éducation Nationale n°92-196 du 3-07-1992 : participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement
- Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017 : encadrement des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires
- Arrêté du 6-12-2016 portant définition de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme

Pierre Bergès CPC EPS Oloron, Sébastien Cergnul CPD EPS